



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1997/L.16
18 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire
15-19 septembre 1997, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PROJET DE DÉCISION

97/xx. Projet de budget d'appui biennal du FNUAP
pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);

2. Prend note également de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relative aux dépenses administratives et aux dépenses d'appui du programme au siège et prie instamment le Directeur exécutif de ne pas perdre de vue, durant l'exécution du budget 1998-1999, l'incertitude qui règne en ce qui concerne les recettes futures;

3. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 sur l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

4. Demande au Directeur exécutif de pourvoir les sept nouveaux postes de représentant du FNUAP qu'il est proposé de créer [par réaffectation de fonctionnaires du siège dans deux cas et recrutement dans les cinq autres] [ou par détachement de personnel du siège à condition que les perspectives de recettes permettent d'envisager ces nouvelles dépenses];

5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|---|-------------------------|
| Appui aux programmes : | |
| Bureaux de pays | 73 484,2 |
| Siège | 26 811,5 |
| Total partiel | <u>100 295,7</u> |
| Gestion et administration de l'organisation | 42 959,7 |
| Montant brut des crédits ouverts | <u>143 255,5</u> |
| <u>Moins</u> : Montant estimatif des recettes | <u>15 707,0</u> |
| Montant estimatif net des crédits à ouvrir | <u><u>127 548,5</u></u> |

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué.

7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

septembre 1997
